

Grenoble, mercredi 24 juin 2015

## Communiqué de presse – Tunnel du Chambon : point de situation

Une conférence de presse s'est tenue ce jour en Préfecture de l'Isère en présence de Jean-Paul Bonnetain, Préfet de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, Bernard Perazio, vice-Président du Département en charge des routes et des experts géologues du Conseil départemental et du service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) pour faire le point sur les mesures de sécurité prises suite au risque confirmé d'un glissement de terrain de grande ampleur et sur le projet d'itinéraire bis envisagé.

Le Préfet de l'Isère a rappelé que compte tenu de l'évolution quotidienne des données géologiques et des conséquences extrêmement pénalisantes pour les populations du secteur, subsistent **deux priorités absolues** :

- La **sécurité des personnes et des ouvrages**
- **L'exigence d'efficacité** quant à l'urgence de rétablir une liaison dans les meilleurs délais face à la situation dramatique que vivent les populations du secteur

Depuis le 10 avril dernier, date à laquelle le tunnel du Chambon a été fermé à la circulation, les services de la Préfecture et du Département de l'Isère travaillent en totale coopération et en concertation permanente, dans le respect des compétences de chacun. Le Préfet a d'ailleurs salué le travail de grande qualité effectué par les services du Département de l'Isère depuis le début de ce dossier complexe. A ce titre, le Préfet de l'Isère a indiqué qu'au vu de l'accélération récente des mouvements de montagne, la problématique Chambon va désormais bien au-delà de la question du chantier du tunnel, champ de compétence du département pour devenir un **enjeu global de sécurité sur les personnes et les biens qui relève de la responsabilité de l'Etat**.

En conséquence, et de manière complémentaire à l'évacuation du chantier du tunnel et à l'arrêt des navettes lacustres, deux arrêtés préfectoraux ont été pris hier en fin de journée, mardi 23 juin :

- Interdiction de pêcher dans le lac,
- Interdiction pour les promeneurs et les randonneurs d'emprunter les berges du lac.

Des officiers de gendarmerie ont été dépêchés sur site pour garantir l'application de ces deux arrêtés. Une signalétique particulière sera installée le plus rapidement possible.

A noter également qu'une réunion interministérielle s'est tenue hier associant notamment le Préfet de l'Isère et son homologue des Hautes-Alpes, ainsi que le Préfet coordonnateur du massif des Alpes.

### **Création d'une piste en versant opposé**

Jean-Pierre Barbier, Président du Département a indiqué que dès le mois d'avril une étude de faisabilité a été engagée sur la possible création d'un itinéraire bis.

La solution d'aménagement d'une route en fond de barrage, ainsi que l'hypothèse du pont flottant ont définitivement été écartées, pour de nombreuses raisons exposées par le Président.

**La piste de secours de l'autre côté du lac apparaît donc comme la seule solution viable et**

**assurant la sécurité nécessaire. D'une longueur de 5,3 km et d'une largeur minimale de 3m50,** elle sera dotée de zones plus larges pour les croisements, et recouverte d'un enduit permettant la circulation de véhicules allant jusqu'à 19 tonnes.

Il s'agit toutefois d'un itinéraire de délestage sur le principe d'une circulation en alternat et soumis aux aléas d'avalanches en hiver et à de possibles éboulements qui **imposeront un accès régulé**. Jean-Pierre Barbier a rappelé sur ce point le savoir-faire du Département en matière de gestion de circulation sur route montagnaise.

En aucun cas, cet itinéraire ne saurait absorber le trafic constaté habituellement sur la RD 1091. L'objectif étant bien à terme de rendre à nouveau possible l'utilisation du tunnel.

Le Département est prêt à engager les travaux dès la semaine prochaine et le Préfet a assuré de la diligence des services de l'Etat pour permettre l'obtention de toutes les autorisations administratives dans les plus brefs délais (le dossier a été posé en Préfecture ce jour). L'ouverture est envisagée pour novembre 2015. Le coût total sera de 5 millions d'euros, financé par le Département.

#### **Conséquences sur les travaux du tunnel et le barrage du Chambon**

Les travaux du tunnel ont été jusqu'alors poursuivis avec un ajustement régulier des techniques utilisées en fonction des aléas géologiques constatés, avec pour objectif une réouverture dans les délais prévus, et ce tant que la sécurité des opérateurs sur site était assurée. Ces conditions ne sont aujourd'hui plus réunies et la reprise ne pourra être envisagée que lorsque le glissement aura eu lieu.

**Le Préfet et le Président du Département de l'Isère ont enfin confirmé que les études et modélisations réalisées par EDF et validées par les services de l'État démontrent que le scénario le plus défavorable d'un glissement d'ampleur n'aura pas d'impact sur la structure du barrage.**